



Conseil économique et social

Provisoire
16 novembre 2006
Français
Original : anglais

Session de fond de 1999

Compte rendu analytique provisoire de la 49^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 28 octobre 1999, à 15 heures

Président : M. Fulci (Italie)

Sommaire

Déclaration de la Vice-Secrétaire générale

Déclaration du Directeur général du Fonds monétaire international (FMI)

Dialogue entre le Comité économique et social et les Directeurs exécutifs du Fonds monétaire international (FMI)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

00-79216 (F)



La séance est ouverte à 15 heures 15

Déclaration de la Vice-Secrétaire générale

M^{me} Fréchette (Vice-Secrétaire générale) a déclaré que la collaboration entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods avait bien avancé et qu'il existait de nombreux sujets sur lesquels le Fonds monétaire international (FMI) et les Nations Unies pourraient et devraient maintenant entretenir le dialogue et coopérer.

Le premier de ces sujets est l'éradication de la pauvreté. Il a été demandé au FMI par son propre conseil d'administration d'accorder plus d'attention à ce sujet fondamental, une démarche dont les Nations Unies ne peuvent que se féliciter. La lutte contre la pauvreté apparaît comme l'un des grands défis à relever actuellement et devrait être l'un des principaux thèmes du prochain Sommet du Millénaire. Un certain nombre d'agences des Nations Unies ont acquis un savoir-faire considérable en matière de stratégies d'éradication de la pauvreté et les documents conjoints de stratégie pour la réduction de la pauvreté à établir en commun par le Fonds et la Banque mondiale devraient s'appuyer le plus largement possible sur ce savoir-faire. La Vice-Secrétaire générale a souligné le besoin d'une coordination au niveau des pays, qui constitue un objectif clé du programme de réforme du Secrétaire général. Toutes les organisations doivent faire preuve d'une flexibilité suffisante pour éviter de faire peser sur les pays en voie de développement qui sont leurs partenaires des exigences concurrentes ou qui se chevauchent. La baisse des ressources pour l'Aide publique au développement (APD) est un sujet de préoccupation et la nouvelle selon laquelle le FMI avait trouvé un moyen créatif de financer l'initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTE) a été accueillie avec satisfaction. Sans une augmentation de cette aide les objectifs de réduction de la pauvreté seront difficiles à réaliser.

Un deuxième sujet d'intérêt commun est la gouvernance. De vastes programmes d'aide technique et de développement des compétences, principalement administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aident les pays à privatiser des secteurs publics moribonds, à restructurer leur cadre juridique et environnemental, à améliorer leur administration publique, à lutter contre la corruption et à favoriser le développement des ressources humaines, tout ce qui précède préparant les bases pour des

niveaux élevés d'investissements intérieurs et étrangers.

Un troisième domaine dans lequel la coopération est hautement souhaitable, voire impérative, est la construction de la paix après un conflit. L'un des aspects les plus difficiles est qu'elle implique souvent des processus parallèles: l'un des volets est constitué par la mise en œuvre de vastes réformes politiques, sociales et institutionnelles orientées vers le traitement des causes profondes des conflits et l'autre volet est constitué par la stabilisation économique rigoureuse et des programmes d'ajustement structurel. Les programmes du premier volet imposent presque invariablement des charges nouvelles importantes aux finances des gouvernements, ce qui cause des interférences avec les programmes de stabilisation et rend nécessaire des financements extérieurs supplémentaires. Comme dans de nombreux pays ravagés par la guerre, les perspectives d'augmentation du financement intérieur sont très limitées et le besoin d'un financement extérieur supplémentaire devient pressant. À moins que la communauté internationale ne fasse un effort spécial pour faciliter le financement pendant la transition entre construction de la paix après un conflit et paix durable, les efforts de paix internationaux et intérieurs pourraient être compromis. Le Secrétaire général a recommandé ces programmes d'ajustement favorables à la paix dans son rapport de 1998 sur les sources de conflits en Afrique.

Que le sujet soit la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance ou l'aide aux pays sortant d'un conflit pour leur permettre de trouver stabilité et prospérité, l'environnement mondial peut faire une différence importante. Les Nations Unies participent par conséquent au débat sur la « nouvelle architecture financière ». S'il est vrai que certains des impacts redoutés de la crise financière asiatique ne se sont pas concrétisés, personne ne souhaite voir se reproduire pareils bouleversements et pareille instabilité. Qui plus est, les risques de nouvelles crises et d'un ralentissement de l'économie mondiale restent importants et tout relâchement de la vigilance est donc à proscrire. L'impulsion donnée aux réformes doit être maintenue. Les débats aux Nations Unies se sont centrés sur le besoin de renforcer la participation des pays développés dans la gestion de l'économie mondiale et le besoin pour les institutions de prendre en compte le rôle de ces pays.

Il ne serait pas bon que les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods fonctionnent en tant que piliers séparés du développement, chaque institution possédant son propre savoir-faire mais en se confinant dans un isolement superbe. Actuellement, ces institutions sont devenues de plus en plus interdépendantes et travaillent dans le sens d'une vision unique et globale du développement. C'est dans cet esprit qu'elles peuvent avancer en partenaires.

Déclaration du Directeur général du Fonds monétaire international (FMI)

M. Camdessus (Directeur général du Fonds monétaire international (FMI)), a annoncé que la récente réunion du Conseil d'Administration du Fonds s'était conclue sur une note un peu euphorique car il avait constaté que la situation économique au niveau mondial s'était considérablement améliorée. La croissance de la production mondiale devrait être plus élevée que prévu et la reprise de la croissance devrait se poursuivre en 2000, à la fois dans les pays industrialisés et pour les économies des marchés émergents. Bien qu'il pourrait s'avérer difficile de gérer la politique monétaire dans un environnement caractérisé par une faible inflation, M. Camdessus a dit discerner un mouvement dans le sens d'un schéma de croissance plus équilibré pour les économies les plus importantes, du fait d'un ralentissement en Amérique du Nord et d'une reprise au Japon et en Europe. Concernant les marchés émergents, la reprise après la récente crise a été étonnamment rapide en Asie et meilleure que prévu au Brésil et dans la Fédération de Russie, même si elle reste encore fragile. Beaucoup dépend de la persévérance des autorités asiatiques sur le chemin de l'ajustement.

La baisse de l'inflation est un succès important, mais qui ne suffit pas pour constituer une protection contre l'instabilité macroéconomique. La difficulté actuelle est de donner une impulsion au système monétaire tout en restant très attentif aux fluctuations des prix. Le conseil d'administration a également pris des mesures pour faire face aux possibles conséquences du « bogue de l'an 2000 » en créant un nouveau dispositif financier temporaire permettant de garantir aux pays et aux marchés qu'ils pourront compter sur une réaction immédiate du système financier mondial en cas de problème sérieux.

Dans le domaine de la réduction de la pauvreté, beaucoup d'enseignements ont été tirés des relations

entre système financier et pauvreté. Des politiques sociales bien conçues accompagnent la politique financière pour le déclenchement d'un « cercle vertueux » conduisant à une réduction de la pauvreté et des inégalités. Le FMI participe au Programme de réduction de la pauvreté et de facilitation de la croissance aux côtés de la Banque mondiale, qui est aussi très impliquée dans ces pays. L'accent doit être mis davantage sur une bonne gouvernance, les priorités devant être accordées à un nombre limité de réformes clés. Le cadre macroéconomique doit être compatible avec les objectifs sociaux; les budgets nationaux doivent disposer d'une marge suffisante pour permettre aux populations concernées de bénéficier par exemple de dispositifs de santé et d'éducation. Une méthode a été définie pour financer le renforcement de l'initiative en faveur des PPTTE par la mobilisation de réserves d'or. Un lien étroit sera instauré entre réduction de la dette et développement humain, car les stratégies visant l'atténuation de la pauvreté sont une composante essentielle du pilier social de la nouvelle architecture financière internationale.

En conclusion, bien qu'il soit toujours nécessaire d'associer le secteur privé aux efforts visant à prévenir de futures crises financières et à trouver d'autres sources de financement pour l'atténuation de la pauvreté, a déclaré M. Camdessus, les récents changements et tendances l'incitent à être raisonnablement optimiste quant à l'état de l'économie mondiale.

Dialogue entre le Comité économique et social et les Directeurs exécutifs du Fonds monétaire international (FMI)

Le Président, en ouvrant le dialogue avec le Fonds monétaire international (FMI), a déclaré que la préoccupation centrale du Conseil et de sa session substantive était l'éradication de la pauvreté. Le communiqué ministériel qui en a résulté a intégré l'emploi et la dimension hommes/femmes à la lutte contre la pauvreté, parallèlement aux décisions sur la dette extérieure prises au Sommet de Cologne des grands pays industrialisés. La question de la pauvreté et de la dette a également fait l'objet d'une attention considérable pendant les délibérations sur le développement de l'Afrique, puisque 33 des 41 pays figurant sur la liste des pays pauvres très endettés sont en Afrique.

Le Conseil a également mis davantage l'accent sur les questions humanitaires lorsqu'il a abordé l'aspect de la coopération et la coordination internationale face aux urgences humanitaires, en particulier la phase de transition entre assistance et redressement, reconstruction et développement. Dans les conclusions qu'il a adoptées, le Conseil a observé que ces besoins devaient être traités simultanément et que la planification du redressement devait commencer à un stade très précoce. La collaboration entre les Nations Unies et les Institutions de Bretton Woods sont un facteur crucial pour le développement d'un financement plus flexible des programmes de transition.

Le Conseil a contribué également à la conception d'un programme à long terme de soutien à Haïti en réponse à une recommandation du Conseil de Sécurité, rétablissant une disposition longtemps inappliquée de la Charte, l'Article 65, qui permet au Conseil de fournir des informations au Conseil de Sécurité et de lui apporter une assistance s'il en fait la demande.

Le Conseil a fait preuve d'une capacité remarquable à rapprocher des parties prenantes de tous les horizons – gouvernements, organisations non gouvernementales, monde universitaire, travailleurs sur le terrain dans le domaine du développement et institutions financières internationales – démontrant ainsi sa faculté d'être une véritable instance mondiale.

M. Desai (Sous-Secrétaire général aux Affaires économiques et sociales) a estimé que la mondialisation avait été le thème dominant du débat général de l'année en cours et des délibérations du Second Comité. Ces discussions ont été centrées sur les sujets suivants: le besoin d'une cohérence des politiques à tous les niveaux et dans tous les domaines; les pays exclus du processus (les pays les moins développés, en particulier ceux d'Afrique et ceux engagés dans la construction de la paix après un conflit); l'éradication de la pauvreté; et l'impact social de la récente crise financière.

Le Directeur général du FMI a souvent parlé de l'importance de la « qualité de la croissance ». Ce thème a été au cœur des grandes conférences des Nations Unies des années 90, tout comme la mise en œuvre des programmes d'action de ces conférences a figuré largement dans le travail de l'Assemblée générale et du Conseil. Toutefois, l'absence d'un soutien financier anticipé pour cette mise en œuvre a

tendance à éroder le consensus sur l'importance de la prise en considération de la qualité de la croissance dans les activités de suivi.

Pendant plus d'une décennie, le Second Comité a fait en sorte que la question de la dette reste inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Plus récemment, des craintes se sont élevées quant à l'impact social de la crise financière. L'Assemblée étudie actuellement le processus dit de « financement du développement » en préparation au forum intergouvernemental international de haut niveau sur le financement du développement, qui doit avoir lieu en 2001.

L'éradication de la pauvreté et l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)

Le Président a observé que les tendances actuelles étaient extrêmement préoccupantes: dans de nombreuses régions, en particulier en Afrique, la proportion des habitants vivant dans la pauvreté s'accroît plutôt qu'elle ne diminue et même en Asie de l'Est, où des progrès remarquables ont été réalisés en matière d'éradication de la pauvreté, la crise financière a eu des effets sévères. De gros efforts seront nécessaires si l'objectif de l'éradication de la pauvreté d'ici 2015 doit être atteint.

L'éradication de la pauvreté devrait être intégrée au cadre de politique macroéconomique et aux programmes d'ajustement structurel. Les gouvernements doivent non seulement élaborer des stratégies nationales d'éradication de la pauvreté mais aussi les mettre en œuvre. Il est important d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition; les soins de santé primaires et l'éducation de base pour tous; de l'eau potable et des systèmes d'assainissement; une réelle égalité entre les sexes; un emploi productif; des logements; et par-dessus tout une croissance économique accélérée et durable, génératrice d'emplois et accompagnées par des filets de protection sociale pour les plus faibles et les plus vulnérables.

Une telle approche nécessite une importante mobilisation de moyens au niveau national et international; un environnement économique extérieur plus favorable et plus équitable; un accès accru et meilleur aux flux financiers internationaux, une réduction de la charge de la dette à des niveaux supportables; et une amélioration de l'accès aux marchés.

M. Boote (Fonds monétaire international) a annoncé que suite au dispositif d'allègement de la dette plus généreux adopté dans le cadre de l'Initiative en faveur des PPTE, les dépenses générales avaient progressé pour s'établir à 27 milliards de \$US, dont 15 milliards de \$US d'allègement du service de la dette. Il a été estimé que l'initiative en faveur des PPTE, conjuguée aux mécanismes classiques d'allègement de la dette tels ceux du Club de Paris et autres créanciers, réduirait la charge de la dette extérieure des pays pauvres très endettés de plus de 50 pourcent.

Toutefois, l'allègement de la dette à lui seul ne résoudra pas tous les problèmes des pays les plus pauvres; cet allègement doit servir à encourager et soutenir les réformes structurelles. Au cours des six derniers mois, le FMI s'est concentré sur le renforcement du lien entre allègement de la dette et réduction de la pauvreté. Lors du séminaire d'étude de l'Initiative en faveur des PPTE qui s'est tenu à Addis-Abeba en juillet 1999, la conclusion générale a été que l'allègement de la dette n'était pas suffisant pour permettre une réduction de la pauvreté; il doit être garanti que toutes les ressources à la disposition d'un gouvernement seront utilisées à cette fin.

Par conséquent, l'allègement de la dette doit faire partie intégrante d'une approche globale trouvant son expression dans une stratégie nationale de réduction de la pauvreté, qui doit s'attaquer aux obstacles à la croissance et comporter la participation de la société civile, en particulier des pauvres, ainsi que des donateurs et institutions multilatérales, dont le système des Nations Unies au niveau local, l'accent étant mis sur la transparence, la responsabilisation et la bonne gouvernance. Il convient de déterminer clairement des objectifs axés sur les résultats liés aux objectifs de développement, une série d'indicateurs pour suivre la progression de la mise en œuvre ainsi que des ressources adéquates pour la réalisation de ces objectifs. Les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté devront être approuvés par les conseils d'administration des deux institutions de Bretton Woods et serviront de base à leurs prêts aux pays concernés et, a dit espérer M. Boote, à l'aide fournie par les donateurs.

Une telle approche pourrait conduire à des changements importants dans la manière dont les institutions de Bretton Woods opèrent dans les pays à faibles revenus et nécessiterait une coopération plus étroite encore entre la Banque mondiale et le FMI. Le

dernier des objectifs de la nouvelle approche est la restauration à long terme de la volonté des pays développés de fournir l'APD.

M. Bernes (Fonds monétaire international) a expliqué qu'à certains égards la mise en œuvre de l'initiative en faveur des PPTE constituait l'aspect le moins controversé de la participation du FMI aux efforts de réduction de la pauvreté. Le Programme d'ajustement structurel (PAS) et la nouvelle orientation de l'initiative en faveur des PPTE sont conçus pour faire face aux trois critiques dirigées contre l'initiative dans le passé : insuffisance d'adhésion nationale; coordination inappropriée entre les grandes organisations internationales, les donateurs bilatéraux et les gouvernements; et le sentiment que l'initiative promettait plus qu'elle n'apportait.

Ces aspects sont examinés dans le cadre d'un changement de culture au sein du FMI, incluant l'acceptation d'une plus grande adhésion locale et une coopération renforcée entre les parties concernées comme moyen de réduction de la charge pour les gouvernements, qui actuellement doivent traiter individuellement avec une foule d'agences et de donateurs. En raison de la crise financière asiatique principalement, le secteur social, considéré jadis comme accessoire dans les préoccupations du FMI, se situe maintenant au premier plan, bien que dans des proportions qui font toujours l'objet de brûlantes controverses. L'éradication de la pauvreté et les dépenses sociales sont des conditions préalables de la croissance macroéconomique, et l'aide publique aux efforts de réformes est subordonnée à l'assurance qui pourra être donnée aux populations de voir reconnu leur droit à bénéficier de la croissance et à être protégés contre les chocs financiers.

Un débat plus large est en train d'émerger; par exemple, la Banque mondiale étudie actuellement l'élaboration d'un code de politiques sociales, ce qui soulève toutefois la question de savoir si la communauté internationale acceptera une série de principes universels qui seront soumis à la surveillance internationale et de savoir dans quelle mesure cette surveillance empiète sur les souverainetés nationales. Il ne peut cependant pas être demandé aux institutions de Bretton Woods de se substituer à la mise à contribution par les gouvernements de la société civile dans le développement de programmes au niveau des pays.

M. Mangoela (Lesotho), s'exprimant en tant que Vice-président du Conseil, a estimé que si une entreprise pouvait survivre à de lourdes pertes et à un endettement important, à condition de bénéficier d'un niveau élevé de confiance de la part des investisseurs, il en allait autrement des pays en voie de développement qui avaient connu une augmentation significative de leurs ratios dette sur exportations et dette sur produit intérieur brut (PIB). L'excédent de la dette demeure un problème sérieux; les 41 pays figurant sur la liste des pays pauvres très endettés affichaient une charge totale de leur dette de 201 milliards de \$US au 31 décembre 1997, dont la dette multilatérale représentait 28 pourcent. Leur ratio dette sur exportations (345 pourcent) et le niveau de leurs arriérés de dette sont les plus élevés jamais atteints par un groupe de pays en voie de développement.

Il y a eu des initiatives encourageantes de la part de la communauté internationale, notamment des efforts pour rendre l'initiative en faveur des PPTE plus efficace et la mise à contribution par le Club de Paris du secteur privé pour un traitement comparable de la dette des pays en voie de développement. Néanmoins, la mise en œuvre de l'initiative en faveur des PPTE est lente, pour ne pas dire plus, et peu de pays en bénéficient. Le Vice-Président du Conseil accueille par conséquent favorablement l'initiative de Cologne et se réjouit de ce que la vente des réserves d'or du FMI n'ait pas un impact négatif sur le marché de l'or, étant donné que certains des pays les plus pauvres sont tributaires de prix de l'or stables. Si l'adhésion nationale aux Documents de stratégies de réduction de la pauvreté est essentielle au niveau des politiques à suivre, d'un point de vue technique les institutions de Bretton Woods et l'ensemble de la communauté internationale devraient participer à leur rédaction et à leur mise en œuvre.

Le Vice-président du Conseil a récapitulé les propositions pour une Initiative en faveur des PPTE renforcée, contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les récents développements de la situation de la dette des pays en voie de développement (A/54/370). La liste des pays pauvres très endettés devrait être révisée pour prendre en considération tous les pays pauvres confrontés à des difficultés en ce qui concerne le service de la dette. Le délai de mise en œuvre devrait être ramené à trois ans. Des critères d'éligibilité moins restrictifs devraient être appliqués, entre autres par la réduction des seuils des ratios dette

sur exportations et service de la dette sur exportations. Un plafond devrait être fixé pour la part des recettes fiscales allouée au service de la dette extérieure et, si nécessaire, une réduction de la dette supplémentaire devrait être appliquée pour satisfaire à ce critère, étant donné que l'obligation d'affecter 25 pourcent des recettes fiscales au service de la dette extérieure fait peser une charge excessive sur les pays pauvres très endettés. La dette au titre de l'APD des pays pauvres très endettés pourrait être annulée et d'autres dettes bilatérales officielles de ces pays pourraient être réduites d'au moins 80 pour cent. La possibilité d'une annulation complète de la dette bilatérale devrait être étudiée pour les pays sortant d'un conflit, ceux affectés par des catastrophes nationales graves et ceux affichant des indicateurs de développement social et humain très bas. La dette envers le Club de Paris éligible pour les réductions devrait également inclure la dette postérieure à la date d'expiration du délai. L'initiative en faveur des PPTE devrait être intégralement financée par la vente de réserves d'or du FMI, une attribution généralisée de nouveaux droits de tirage spéciaux (DTS) et des contributions bilatérales supplémentaires aux fonds spéciaux multilatéraux pour l'allègement de la dette. Enfin, des mesures devraient être prises pour inverser la tendance à la baisse de l'APD; des fonds d'aide pour les projets de développement social et humain et la réduction de la pauvreté devraient être créés; et des procédures devraient être instaurées pour garantir que l'allègement de la dette ne sera pas effectué au détriment de l'APD.

Le renforcement de l'initiative en faveur des PPTE a été bien accueilli, mais ce n'est que le début de la difficile tâche consistant à accorder l'allègement de la dette à tous les pays en voie de développement, dont beaucoup ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier de l'initiative, bien qu'accablés par le fardeau d'une lourde dette. À moins que des mesures drastiques ne soient prises, ces pays ne seront jamais en mesure de parvenir à la croissance et au développement.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) a déclaré que les objectifs et la stratégie avaient fait l'objet d'un accord par la communauté internationale suite à une série de conférences internationales qui se sont tenues dans les années 1990, et qu'il s'agissait maintenant de mettre à profit le partenariat pour élaborer un programme de mise en œuvre. Quant à l'allègement de la dette, son succès ne se mesurera pas

en fonction du montant de la dette annulée mais en fonction du degré de réduction de la pauvreté. Le lien est direct entre dette et éradication de la pauvreté. Dans leur examen des moyens et instruments aptes à permettre de réaliser les objectifs convenus, les Nations Unies ont dû mettre au point des méthodes, et susciter l'émergence de comportements, reflétant un climat résolument nouveau dans les institutions de Bretton Woods; ce climat ne règne pas encore dans les États membres. Les États membres qui opèrent sur la base de l'intérêt national doivent comprendre que leurs intérêts sont communs lorsqu'il s'agit de réaliser les objectifs de la croissance économique et de l'éradication de la pauvreté. Les donateurs comme les bénéficiaires doivent voir dans les activités liées au développement des activités d'investissement sur un marché compétitif orientées vers la croissance économique et l'éradication de la pauvreté. Cette prise de conscience commune constitue la base du partenariat détenu par les pays en voie de développement.

Le vrai problème est posé par les pays en conflit ou dans une phase de sortie de conflit et qui sont par conséquent dans l'incapacité de participer à la compétition pour l'aide au développement. Ils figurent dans une catégorie différente de celle des autres bénéficiaires et Sir Jeremy Greenstock s'est demandé si une stratégie avait été adoptée pour les traiter d'une manière différente.

M^{me} Brizuela de Avila (El Salvador) a fait savoir que le nouveau programme de son gouvernement s'efforçait de faciliter l'accès aux services de base et avait été élaboré après une série de consultations auprès de 6 millions d'habitants du pays. Le gouvernement tente d'éradiquer la pauvreté grâce à une stratégie pour l'emploi, à la promotion du développement rural, à l'encouragement des petites entreprises, à la promotion des investissements et à une politique d'attraction des investissements. Le gouvernement du Salvador a considérablement augmenté le montant de ses dépenses sociales. La part la plus importante de son budget est affectée à l'éducation. De nouvelles écoles ont été construites, d'anciennes écoles ont été remplacées; les redoublements et les abandons en cours d'études ont baissé. Les enseignants sont directement sous contrat avec les collectivités et les enfants fréquentant l'école reçoivent des soins médicaux. Le gouvernement du Salvador s'est engagé à œuvrer dans le sens d'une

utilisation plus rationnelle des ressources et à réduire son propre rôle d'autorité de contrôle, avec une mise en œuvre accrue de programmes par le secteur privé. Les pays en voie de développement sortant de conflit, tel le Salvador, ont besoin d'un soutien financier et le moyen le plus rationnel pour les aider à financer leur propre croissance économique par des investissements productifs serait que les pays développés ouvrent leurs marchés à leurs produits.

M. Insanally (Observateur de Guyane), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et la Chine, a salué le fait que le Directeur général du FMI ait expressément souligné que la qualité élevée de la croissance était essentielle pour l'éradication de la pauvreté. Il a voulu savoir quelle était l'approche théorique du Fonds face à l'éradication de la pauvreté, notamment sous l'angle du rôle du FMI, de la Banque mondiale, du PNUD et des gouvernements membres. Quel est leur rôle respectif et à quel stade jouent-ils ce rôle? Comment le Directeur général envisage-t-il actuellement la possibilité d'atteindre l'objectif de la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015 alors qu'il y a quelques semaines encore il exprimait des doutes quant à la réalisation de cet objectif en raison du niveau actuel des taux de croissance? En tant que représentant d'un pays ayant bénéficié de l'initiative en faveur des PPT, M. Insanally a expliqué que deux problèmes en découlaient: la lenteur des décaissements par les pays donateurs, qui se traduit par une pérennisation de la pauvreté, et le fait que bien que les bénéfices des exportations et les calendriers de remboursement de la dette soient utilisés comme critères, l'encours de la dette n'est pas suffisamment pris en compte. Enfin, il a voulu savoir quelle était l'approche philosophique du Fonds face au développement au stade de la réduction de la pauvreté, un stade nouveau et critique. Examine-t-il ses bilans et hypothèses pour s'assurer qu'ils sont toujours valides? Examine-t-il ses solutions pour vérifier si elles sont appropriées? Comment considère-t-il sa participation au financement du processus de développement?

M. Mutaboba (Rwanda), s'exprimant en tant que représentant d'un pays en voie de développement sortant d'un conflit, a expliqué que, bien que la viabilité de la dette soit déterminée par le FMI, il avait l'impression que la plupart des donateurs étaient plus préoccupés par la dette d'assistance que par la dette multilatérale. En 1994 et 1995, le Rwanda avait sollicité des fonds de donateurs afin de financer un

remboursement de sa dette auprès de la Banque mondiale et du FMI dans le but de remplir les conditions nécessaires pour un autre emprunt; cette situation est très difficile à comprendre pour les pays dans le besoin. Depuis, le Rwanda a appris comment maintenir un environnement macroéconomique stable et son taux d'inflation n'est que de 2 pourcent. M. Mutaboba a demandé si le Programme d'ajustement structurel renforcé du Fonds allait être une condition préalable à l'obtention de l'annulation de la dette. Trois nouveaux termes sont apparus depuis l'initiative sur la dette de Cologne, sur lesquels il souhaiterait des éclaircissements: point de décision, point de réalisation et point de réalisation flottant. Il s'est demandé si les pays pauvres très endettés avaient raison de supposer que le sommet de Cologne avait décrit le Fonds et la Banque mondiale comme étant investis d'un pouvoir accru d'imposer des conditions supplémentaires en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, la bonne gouvernance et des politiques solides. Il ne fait aucun doute que cette nouvelle terminologie constitue un changement positif pour le FMI et la Banque mondiale, qui prennent maintenant en considération les réalités et les besoins des populations plutôt que des impressions. Un élément nouveau très intéressant dans ce raisonnement est celui de consolidation de la paix. Quelles mesures le FMI propose-t-il de soumettre pour assurer que la consolidation de la paix fera vraiment une différence dans la vie des populations?

M. Bojer (Danemark), faisant remarquer que les partenaires dans la coopération pour le développement devront jouer un rôle actif dans l'élaboration des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, a demandé si le FMI envisageait un rôle de partenariat des Nations Unies pour les aider à cet effet. Il s'agit là d'une tâche pour laquelle les Nations Unies, et en particulier le PNUD, bénéficient de certains avantages en termes d'expérience.

M. Collins (Fonds monétaire international), en réponse à l'Observateur de Guyane, a expliqué que le Fonds considérait maintenant le développement en termes de réduction / d'éradication de la pauvreté. Les notions étaient synonymes. Quant à la question du représentant du Danemark concernant un possible rôle des Nations Unies en termes d'assistance dans l'élaboration des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, il a déclaré que cette assistance serait certainement bienvenue et que les Nations Unies devraient aussi se joindre au FMI et à la

Banque mondiale pour encourager les gouvernements à adopter ces Documents, y adhérer et les mettre en œuvre. Bien que ces Documents doivent être approuvés par les conseils d'administration du Fonds et de la Banque mondiale, ils doivent être produits à l'initiative du pays concerné et doivent inclure la participation de la société civile. Pour être efficaces, les stratégies de réduction de la pauvreté doivent être définies dans le cadre d'un budget à moyen terme. Les objectifs doivent être plus particulièrement liés aux ressources, les politiques macroéconomiques et sociales devant être correctement intégrés les unes aux autres. Cela suppose évidemment la fourniture de données rigoureuses, un autre domaine dans lequel l'assistance des Nations Unies peut être utile. L'un des meilleurs moyens par lesquels la communauté internationale dans son ensemble peut apporter son aide est de faire en sorte que tous les efforts d'assistance soient conçus et planifiés de manière à coïncider avec les principaux systèmes de gouvernance d'un pays, à savoir le cycle budgétaire et le processus annuel d'évaluation, d'étude et d'approbation du budget par un parlement. Dans le cas des pays dotés d'un cadre de dépenses à moyen terme, les gouvernements doivent être incités à débattre publiquement des politiques et des priorités qui y sont mentionnées mais, indépendamment de l'existence ou non d'un tel cadre, l'assistance internationale dans la formulation des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté doit être gérée par les instances nationales du pays concerné, bien qu'avec une assistance technique dans l'intégration des Documents au cadre budgétaire par les organisations internationales.

M. Barro Chambrier (Fonds monétaire international) a dit représenter 24 pays d'Afrique subsaharienne qui au cours des cinq dernières années avaient réalisé des progrès considérables en termes de réforme structurelle et de stabilisation macroéconomique. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour améliorer les taux de croissance économique et la qualité de la croissance économique, qui doit être liée à la réduction de la pauvreté. De nouveaux critères ont été avancés par le FMI et la Banque mondiale, des critères qui devraient apporter une plus grande flexibilité, de manière à permettre à davantage de pays de bénéficier de l'initiative et de créer les conditions pour que ces pays reçoivent une assistance provisoire, le point de réalisation intervenant à un stade auquel seront renforcés les efforts des pays eux-mêmes pour améliorer leurs taux de croissance économique.

Examinant les points soulevés par le représentant du Rwanda, M. Barro Chambrier a fait remarquer que ce pays avait accompli des progrès considérables en dépit des difficultés au niveau des capacités de mobilisation. Le FMI espère faire progresser le processus visant à aider le Rwanda à renforcer à la fois le processus de paix et ses institutions. Il est également essentiel de s'occuper de la question de la dette: Le Rwanda est probablement déjà éligible pour bénéficier de l'initiative en faveur des PPTE et il est très important pour autant que les autorités rwandaises soient concernées que le point de réalisation soit atteint le plus rapidement possible et que les nouvelles ressources soient utilisées pour le secteur social. Il va de soi que les progrès sur le front économique au Rwanda doivent aller de pair avec le processus de réconciliation et de renforcement des institutions.

M. Oyarzabal (Fonds monétaire international) a fait remarquer que la référence faite dans la déclaration de la représentante du Salvador à l'adhésion de la part de l'État et de la société dans son ensemble témoignait des mesures très importantes prises dans ce pays. La représentante du Salvador a fait savoir que le gouvernement avait sollicité et obtenu le soutien de la population pour ses mesures et il ne fait aucun doute que les décisions difficiles qui ont été prises ont eu un coût politique, économique et social. De nombreux membres du Groupe intergouvernemental des 24 sur les questions monétaires internationales préconisent une approche participative pour définir ce qu'ils pourraient faire par eux-mêmes et ce qui pourrait être demandé à la communauté internationale. Cela représente un changement d'attitude - à la fois dans les pays concernés et au sein des institutions financières internationales - auquel il convient de rendre hommage. La représentante du Salvador a également abordé de manière très réaliste le besoin pour les marchés des pays industrialisés de s'ouvrir aux produits des pays en voie de développement. Cet appel doit être pris en considération par la communauté internationale et des mesures doivent être prises en conséquence.

M. Mirakhor (Fonds monétaire international) examinant un point soulevé par le représentant du Rwanda, a fait remarquer qu'au FMI aucun des termes auquel ce dernier faisait référence n'était nouveau. Il y a douze ans, l'actuel Directeur général avait déclaré que le Fonds devait se préoccuper de la pauvreté et des programmes sociaux.

M. Semakula-Kiwanuka (Observateur de l'Ouganda) a salué le fait que l'accent ait été mis sur la durabilité de la croissance économique. Afin de garantir qu'un nombre le plus élevé possible de personnes pourra bénéficier des initiatives visant à éradiquer la pauvreté, ces initiatives devraient porter sur les infrastructures rurales et les habitants des zones rurales. Qui plus est, comme la majorité des femmes des pays pauvres et la plupart des jeunes sont dans le secteur informel, cibler ce secteur et investir dans ce secteur où se crée le plus grand nombre d'emplois serait extrêmement bénéfique. Il existe aussi un besoin d'investissement dans la gouvernance démocratique, les droits de l'homme et la primauté du droit comme base de la stabilité politique, et sans lesquels il sera très difficile de lutter contre la pauvreté.

M. Mwakawago (Observateur de la République Unie de Tanzanie) a demandé si les nouvelles conditions de participation à l'initiative en faveur des PPTE prenaient en considération l'échéance de 2015 fixée pour la réduction de moitié de la pauvreté. Malheureusement, les prix des matières premières, sur lesquels sont fondées les économies des pays les moins développés, baissent à un rythme alarmant et ne génèrent pas suffisamment de liquidités pour favoriser la croissance. L'allègement de la dette ne constitue par conséquent qu'une partie de l'équation, et n'est pas une réponse à l'ensemble du problème de l'assistance au développement. Le Fonds devrait indiquer combien des 33 pays pauvres très endettés pourraient remplir les conditions nécessaires aux termes de l'initiative en faveur des PPTE d'ici 2015. M. Mwakawago a dit approuver la place prépondérante accordée par l'Observateur de l'Ouganda au développement de l'infrastructure rurale.

M. Dos Santos (Mozambique) a salué l'orientation claire adoptée par le Fonds envers l'éradication de la pauvreté et son engagement renforcé envers les objectifs fixés au niveau mondial que la communauté internationale appelait depuis longtemps de ses vœux. Il a voulu savoir si le bilan de trois ans exigé dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE ne pouvait pas être ramené à un an ou à six mois, puisqu'il a déjà été ramené de six à trois ans.

M^{me} Ribeiro Viotti (Brésil) a souhaité savoir comment le Fonds avait entrepris de concilier ses objectifs visant à stimuler une croissance macroéconomique solide avec le besoin de réduire la pauvreté.

M^{me} Leonce-Carryl (Sainte-Lucie) a estimé que le débat sur l'éradication de la pauvreté devrait se centrer davantage sur l'élimination de ses causes. En fait, les programmes de réformes énergiques du Fonds engendrent aussi de la pauvreté; une plus grande transparence dans les processus de prises de décision des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), associée à une participation plus large de tous les États, serait plus propice à la croissance et au développement. Qui plus est, il est regrettable qu'il n'existe toujours pas d'accords négociés au niveau international sur les objectifs en matière financière, en matière d'échanges commerciaux et en matière monétaire, et que les déséquilibres systémiques et le système des préférences - qui ont empêché certains États d'avoir accès à un financement à des conditions de faveur - n'aient pas encore été traités.

M. Aleman (Observateur de l'Équateur) a salué la place importante nouvellement accordée par les agences de financement au soutien des programmes de développement social, ces programmes étant en interdépendance étroite avec la stabilité des gouvernements démocratiques. Soulignant le lien entre réduction de la dette et réduction de la pauvreté, il a attiré l'attention sur les problèmes des pays très endettés à revenu moyen, tel que l'Équateur. Durant l'année en cours, son pays allait connaître une croissance économique négative de -0,7 pourcent. Son gouvernement a déjà consacré 80 pourcent de ses revenus au remboursement de sa dette extérieure et a été dans l'incapacité de payer sa « dette sociale », à savoir les salaires et les traitements des fonctionnaires. Il prie instamment la communauté internationale et les agences de financement internationales de porter l'attention nécessaire aux problèmes des pays sévèrement endettés à revenus moyens.

M. Edow (Observateur du Kenya) a souhaité savoir quels facteurs expliquaient la lenteur du décaissement des fonds dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE et a insisté sur la nécessité d'une accélération de la mise en œuvre du processus de réduction de la dette. De son point de vue, comme de nombreux pays ont élaboré des plans stratégiques nationaux pour l'éradication de la pauvreté sur la base des décisions du Sommet mondial pour le développement social, il était inutile qu'ils passent de nouveau par cette procédure. Il s'est demandé si les conditionnalités n'allaient pas entraver les efforts des

institutions de Bretton Woods en vue d'aider les pays en voie de développement à atteindre un niveau de développement durable.

M. Cabactulan (Observateur des Philippines) a dit ne pas comprendre pourquoi l'allègement de la dette existant déjà ne deviendrait pas un facteur important de la stratégie de réduction de la dette, étant donné qu'après tout la dette était la principale cause de la pauvreté. Il a demandé des informations sur le statut du Fonds fiduciaire PPTE. En particulier, il a voulu savoir quelle part des 2,6 milliards de \$US exigés pour la mise en œuvre complète du Fonds avait été utilisée. Il a voulu savoir aussi comment le point flottant était déterminé et si les pays pauvres très endettés concernés seraient associés au processus de prise de décision à cet égard.

M. Boote (Fonds monétaire international) a expliqué que le point de décision était le moment auquel la communauté internationale affectait des ressources au pays pauvre très endetté concerné, généralement après examen d'un bilan de trois ans. À partir de cette date, un allègement provisoire de la dette est accordé, à condition que les conseils d'administration de la Banque et du Fonds en décident ainsi. Le point de réalisation est le moment auquel le reste de l'aide est décaissé de façon inconditionnelle. Dans le cadre du point flottant, le point de réalisation sera lié aux mesures clés, y compris l'adoption et la mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté. Concernant les décaissements, il y a de fortes probabilités que les trois quarts des pays concernés soient intégrés au processus PPTE d'ici fin 2000. Les pays ont besoin de bénéficier de Programmes de Facilité d'ajustement structurel renforcé pour recevoir une aide au titre de l'initiative en faveur des PPTE. S'il est vrai que le but des institutions de Bretton Woods est d'aider les pays dans leurs efforts pour faire reculer la pauvreté, ces pays ont une responsabilité essentielle à cet égard. En ce qui concerne le fonds fiduciaire, les chiffres cités ne reflètent pas la manière dont la Banque mondiale finance ses propres coûts et ceux des institutions multilatérales. Toutefois, des contributions importantes au fonds fiduciaire ont été faites par l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique et d'autres pays industrialisés.

M. Camdessus (Directeur général du Fonds monétaire international) a fait remarquer que l'objectif de la communauté internationale de faire baisser de moitié la pauvreté d'ici 2015 ne pourra pas être atteint

si la croissance n'augmente pas et si la réduction de la pauvreté n'est pas placée au cœur des stratégies des gouvernements. C'est pourquoi les institutions de Bretton Woods mettent l'accent sur le lien entre pauvreté et croissance de qualité élevée, qui sont tributaires de meilleures mesures d'ajustement structurel. Tout ce qui précède est faisable, à condition que la communauté internationale unisse ses forces et mette en avant l'importance d'une bonne gouvernance. Pour sa part, le Fonds a institutionnalisé le besoin d'un travail commun et la réalisation d'un partenariat avec la Banque mondiale et les Nations Unies. Il essaie de remédier à quatre dichotomies perverses – entre réduction de la dette et allègement de la pauvreté; entre politiques sociales, politiques d'allègement de la pauvreté et politiques macroéconomiques; entre politiques macroéconomiques et politiques monétaires; et entre paix et développement.

Consolidation de la paix post-conflit : stratégie d'assistance et consolidation de la paix

M. Wibisono (Indonésie), s'exprimant en tant que Vice-président du Conseil économique et social, a déclaré que l'espoir de paix et de stabilité, ravivé à la fin de la Guerre froide, ne s'est toujours pas concrétisé. La cause commune sous-jacente de nombreux conflits récents a été le désespoir né des privations, de l'exclusion et de la pauvreté.

S'il est vrai que le développement ne peut réussir hors d'un contexte de paix, il est tout aussi évident que la paix et la stabilité ne peuvent perdurer en l'absence de développement et de prospérité partagée. La paix et le développement sont par conséquent indissolublement liés. Négliger l'un de ces éléments revient à mettre l'autre en péril. La notion de consolidation de la paix est fondée sur le postulat selon lequel les deux éléments sont associés et doivent être traités simultanément et de manière globale. Reconstruire les institutions politiques et sociales et poser les fondements nécessaires pour que le développement reprenne dans des sociétés déchirées par la guerre est au cœur de la difficile entreprise de consolidation de la paix.

Les sociétés émergent d'un conflit ont des besoins qui non seulement sont considérables mais qui sont aussi différents de ceux des sociétés en temps de paix. Elles réclament un effort global et cohérent pour les aider à créer un environnement politique stable, par la réconciliation et la consolidation des institutions,

parallèlement à une assistance d'urgence et à une assistance humanitaire, à un effort orienté vers le redressement, à la reconstruction et au développement dans un cadre harmonieusement coordonné. Dans de telles situations, le système des Nations Unies est indispensable à la restauration de conditions économiques et sociales qui vont au-delà des exigences normales de l'aide au développement.

Il a très souvent été demandé aux Nations Unies de prendre la direction des opérations dans de telles situations, mais elles ne peuvent réussir sans une collaboration étroite et continue des autres partenaires clés du système, en particulier les institutions de Bretton Woods. Une telle collaboration doit englober toutes les phases de la consolidation de la paix post-conflit, depuis la planification jusqu'à l'humanitaire d'urgence, le redressement et la reconstruction, pour déboucher sur un développement à long terme une fois la paix consolidée.

La question sur laquelle il convient de se pencher est celle-ci: comment renforcer ce partenariat et progresser en souplesse et avec rapidité tout en respectant les mandats et les domaines de compétence des institutions respectives?

M^{me} Happe (Fonds monétaire international) a déclaré que fournir une assistance adéquate aux pays sortant de conflits était une préoccupation importante pour le Fonds. Le rôle essentiel de celui-ci dans de telles situations est d'aider le pays concerné à restaurer une stabilité sur le plan macroéconomique et à rétablir la capacité de mettre en œuvre les politiques économiques. À cet effet, le Fonds est prêt à fournir des conseils et une assistance technique et, le cas échéant, une assistance financière. Dans ces efforts, la participation du Fonds s'intègre dans le cadre d'un effort international coordonné, dont une institution autre que le Fonds prend normalement l'initiative.

Depuis 1995, la politique d'aide d'urgence est le principal instrument de mise à disposition d'une assistance financière rapide aux pays sortant de conflits. Le but est d'aider ces pays à passer dès que possible à un programme susceptible de bénéficier du soutien d'un dispositif régulier du Fonds, lequel entre le plus souvent dans le cadre du dispositif de crédit préférentiel aux pays à faibles revenus, qui est devenu la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. Comme beaucoup de ces pays sont aussi très endettés, ils pourraient être éligibles à un moment

ou un autre pour une aide au titre de l'initiative en faveur des PPTE.

Reconnaissant les difficultés particulières auxquelles sont confrontés ces pays, qui ont souvent des emprunts impayés importants de longue durée envers le Fonds et d'autres organisations multilatérales, le Conseil d'Administration du Fonds a accepté en avril 1999 de prendre les situations particulières de ces pays en considération pour la mise en œuvre de la stratégie en matière d'arriérés. Afin d'être efficaces, les efforts du Fonds pour aider les pays sortant de conflits doivent s'inscrire dans le cadre d'un effort renforcé de la communauté internationale dans son ensemble pour maintenir la paix et apporter son assistance dans une transition harmonieuse de la situation de conflit à des conditions propices à la stabilisation, la croissance et le développement.

M. Kouwenaar (Fonds monétaire international), exposant le rôle du Fonds au Rwanda, a fait savoir qu'entre 1994 et 1996 le FMI avait canalisé ses efforts vers l'aide humanitaire, alors qu'à partir de 1996 et jusqu'à présent il les avait canalisés vers l'aide pour un ajustement structurel. Par conséquent, de 1994 à 1996, l'aide du FMI en tant que composante d'un effort international concerté s'est concentré sur les points suivants: assistance technique dans la reconstruction des principales institutions économiques et de la capacité de gestion financière; des conseils en matière de politique économique pour aider le gouvernement à réaliser des objectifs d'une stabilisation macroéconomique rapide; une coordination étroite avec les donateurs de manière à intégrer les engagements d'aide dans un cadre macroéconomique cohérent; et une aide financière dans le cadre de la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus à la mi-1995. En 1997, le Rwanda a commencé à passer de l'aide d'urgence à un programme soutenu par le FMI. Toutefois, fin 1997, le pays a été confronté à une autre situation d'urgence – le rapatriement d'un million et demi de réfugiés rwandais. Les bons résultats obtenus par le Rwanda dans le cadre de l'aide post-conflit ont constitué la base d'un soutien dans le cadre de la Facilité d'ajustement structurel renforcée à la mi-1998.

Le programme socio-économique a continué de prendre en considération la situation post-conflit en privilégiant le renforcement du développement des compétences; en veillant surtout à l'amélioration du niveau et de l'efficacité des dépenses sociales et du

suivi des résultats obtenus au niveau social; en soulignant le besoin pour le gouvernement de réduire le poids des dépenses d'armement conformément aux besoins de sécurité du Rwanda; en introduisant de la flexibilité dans la conception des programmes, notamment en ce qui concerne les dépenses publiques et les objectifs de déficit budgétaire, et dans la mise en œuvre progressive des réformes de manière à prendre en considération les immenses besoins de reconstruction; et en mettant l'accent sur une étroite collaboration entre le gouvernement et les donateurs dans toutes les formes d'assistance afin d'éviter le double emploi et à assurer que les financements des donateurs et la répartition des dépenses concordent avec les objectifs du gouvernement.

Dans l'ensemble, le Rwanda a bien progressé, passant d'une situation post-conflit à une voie caractérisée par une croissance soutenue, et son bilan ces dernières années devrait l'aider à se qualifier pour un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE. Depuis la fin du conflit, la reprise économique est rapide et des améliorations sont constatées au niveau des indicateurs sociaux. D'un autre côté, les progrès sur le plan de la réconciliation nationale ne sont pas à la hauteur des attentes. La détermination du gouvernement et une stratégie claire en ce qui concerne la stabilité macroéconomique et la libéralisation économique, les efforts concertés de la communauté internationale, et des flux d'aide massive qui se sont élevés à 25 à 35 pour cent du PIB d'avant-guerre chaque année depuis 1994, sont autant d'éléments qui ont contribué à ces résultats favorables.

Toutefois, parmi les facteurs qui pourraient avoir ralenti la progression du Rwanda figurent la lenteur du développement des compétences, la faible part de soutien budgétaire et les dépenses d'armement élevées, qui font baisser non seulement les ressources intérieures disponibles à d'autres fins mais aussi le montant de l'aide bilatérale. Enfin, les craintes des donateurs en ce qui concerne les progrès limités réalisés en matière de réconciliation nationale rendent plus pertinente la question de la répartition des bénéfices des mesures gouvernementales, en particulier l'affectation des dépenses sociales et autres programmes de réduction de la pauvreté.

M. Barro Chambrier (Fonds monétaire international) a expliqué que le cas du Rwanda était une bonne illustration de la manière dont les Nations Unies, le FMI et les autres institutions pouvaient

collaborer. En tant que Directeur général, il a souligné qu'il fallait que la paix soit restaurée dans un pays avant que le Fonds ne s'engage sur le terrain. Il est important de comprendre les racines des conflits et il ne fait aucun doute qu'une bonne politique économique et une bonne gouvernance sont de nature à favoriser une paix durable. La communauté internationale souligne aussi l'importance de la prévention et du contrôle des ventes d'armes; beaucoup reste à faire dans ce domaine. En matière de dépenses, la priorité doit être accordée aux besoins sociaux et à l'infrastructure rurale. Le rôle de catalyseur du Fonds doit être renforcé. Les institutions financières internationales doivent adopter une approche innovante pour les pays sortant de conflits et en retard de paiement. Il est important aussi que la communauté internationale renforce ses efforts en ce qui concerne ces pays, mais il est essentiel que leurs gouvernements fassent preuve de détermination et mettent en place une stratégie claire en matière de croissance économique et de réconciliation nationale.

M. Priedkalns (Lettonie) s'est dit heureux que le dialogue de la journée n'ait pas porté uniquement sur des stratégies mais aussi sur leur mise en œuvre. Toutefois, certaines questions nécessitent des débats plus approfondis.

Premièrement, le fait que les Nations Unies doivent rester impartiales pourrait faire obstacle à un partenariat étroit entre gouvernements et agences des Nations Unies dans des situations nécessitant des mesures que le gouvernement pourrait ne pas approuver. Cet état de fait limite sérieusement la capacité du Secrétaire général à déléguer des tâches aux agences des Nations Unies. Il s'agit là d'un problème délicat, impliquant des questions de souveraineté et d'intervention des donateurs.

Deuxièmement, concernant les pays pauvres très endettés, il est parfois nécessaire d'assouplir les conditions normalement imposées par les établissements de crédit. Un financement adéquat pourrait faciliter la transition vers la démocratie dans des pays au système économique fragile et ne devrait pas être refusé lorsque les gouvernements font des efforts de réconciliation en bonne foi. Haïti constitue l'un des exemples de cette approche. Dans sa résolution 1212 (1998), le Conseil de sécurité a invité le Conseil économique et social à participer à la conception d'un programme à long terme de soutien pour le redressement économique et la reconstruction

de ce pays. Le fait que le Conseil ait agi ainsi a marqué le début d'une nouvelle ère dans son engagement actif pour l'allègement de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de l'humanité tout entière.

M. Sharma (Inde), s'exprimant en tant que président du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le financement du développement, a déclaré que le Groupe de travail avait élaboré un ensemble de recommandations sur le champ d'application, l'ordre du jour et la nature du forum intergouvernemental international de haut niveau sur le financement du développement qui doit se tenir en 2001. Ces recommandations incluent la participation des ministres du Commerce, des Finances, du Développement et des Affaires étrangères des États membres.

Le Président a estimé que la séance avait été extrêmement productive et que la communauté internationale pouvait réduire la pauvreté si elle en avait la volonté politique.

La séance est levée à 18 heures 40.